

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération 2016.CA.08
Délégations du conseil d'administration au président d'UBFC

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment son article 12,

Vu la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir déléguer au président d'UBFC :

- l'acceptation de dons et de legs,
- la signature des conventions courantes ne portant ni versement de subventions ni engagement stratégique pour l'établissement,
- la capacité à engager toute action en justice,
- la possibilité de prendre les décisions modificatives désormais appelées "budgets rectificatifs" pour permettre l'exécution des conventions dans le respect de l'équilibre global.

Conformément aux dispositions de l'article 12, le président rendra compte au conseil d'administration, au moins deux fois par an, des décisions qu'il aura prises en vertu de ces délégations.

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 29 Nombre de personnes représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 15	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Le conseil d'administration accorde à l'unanimité des membres présents les délégations susvisées au président d'UBFC.


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC



Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »